POSTE : TRÉSORIER

RÔLE DU TRÉSORIER

Le Trésorier, qui peut être assisté par son adjoint, est un membre dirigeant et fait partie du bureau de l'Association.
Son rôle, ses missions ainsi que la durée de son mandat sont déterminés dans les statuts.
Il est en charge de la gestion comptable et financière de l'association.
Mais il est aussi partie prenante dans les décisions politiques prises par les dirigeants de l'association.
Il encadre et coordonne l'activité de son adjoint et/ou du personnel relevant de son secteur.

SES MISSIONS

Gestion comptable

- Régler les opérations comptables.

Gestion financière

- Élaborer et suivre le plan de trésorerie.
- Contrôler les flux financiers (banques).
- Veiller à la concordance entre le budget réalisé et le budget prévisionnel.
- Préparer avec les autres collaborateurs les demande de subventions.
- Préparer et faire l'arrêté des comptes et établir le rapport financier pour l'assemblée générale.
- Préparer le budget prévisionnel en collaboration avec les autres secteurs de la Ligue.

Participer aux choix politiques de la Ligue

- Participer à l'élaboration et à la réalisation du projet territorial.
- Participation aux réunions statutaires de la ligue (CA, Bureau et AG).

Gestion du personnel

- Participer aux entretiens annuels du personnel financier.

SES COMPÉTENCES

- **Autonome**
- **Organisé/e**
- **Savoir travailler en transparence avec les autres dirigeants et les salariés**
- **Rigoureux/se**

Être disponible 12h/mois